

Automne 2015

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS SUR L'ÉNERGIE À BRUXELLES

energuide.be

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Que la lumière soit... un job en soi

Le CO : suis-je à l'abri cet hiver ?

Nouveau : trouvez votre code EAN en un clic

Dossier humidité p. 10

Comprendre la cause avant d'agir

by Sibelga

Qui contacter ?

- **Odeur de gaz**
  - Sibelga 0800 19 400
- **Panne d'électricité**
  - Sibelga 02 274 40 66
- **Panne d'éclairage public**
  - Voiries communales: en ligne sur www.sibelga.be ou 02 274 40 66 (urgences)
  - Voiries régionales: bruxellesmobilite@sprb.irisnet.be ou 0800 94 001
- **Problème de facture**
  - Contactez d'abord votre fournisseur
  - Si nécessaire, le Médiateur Energie : 02 211 10 60 Ou encore, Brugel : 0800 97 198
- **Choisir un fournisseur d'énergie**
  - www.brusim.be, le simulateur bruxellois
- **Obtenir une prime Energie**
  - www.bruxellesenvironnement.be
- **Suggestions ou remarques ?**
  - redaction@energuide.be

PLAN DE DÉLESTAGE

Un hiver plus détendu…



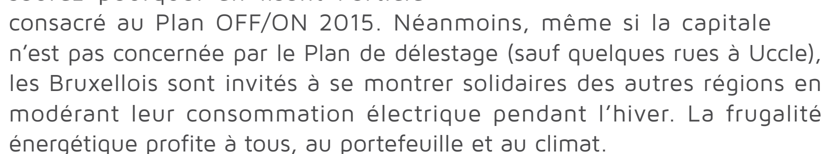

L'an dernier, nous étions informés de l'évolution de la demande en électricité via les bulletins météo. Avec cette question un peu inquiétante : les autorités devront-elles couper le courant pendant une heure ou deux dans telle ou telle région du pays ?

Heureusement, l'hiver qui vient s'annonce plus détendu, vous saurez pourquoi en lisant l'article consacré au Plan OFF/ON 2015. Néanmoins, même si la capitale n'est pas concernée par le Plan de délestage (sauf quelques rues à Uccle), les Bruxellois sont invités à se montrer solidaires des autres régions en modérant leur consommation électrique pendant l'hiver. La frugalité énergétique profite à tous, au portefeuille et au climat.

En hiver, d'autres problèmes bien concrets et moins hypothétiques qu'un délestage touchent directement les habitations mal ventilées : les dégâts dus à l'humidité et les risques mortels liés au monoxyde de carbone. Comment se débarrasser de l'un et se prémunir de l'autre, c'est ce que nous verrons dans les pages qui suivent. Un hiver confortable, en toute sécurité et économe en énergie, quel beau programme !

Bonne lecture…

L'équipe de rédaction






Relevé des compteurs : calendrier de nos visites

Chaque mois, des Bruxellois reçoivent la visite de releveurs de compteurs. Est-ce bientôt le tour de votre commune ? Jetez un œil sur ce tableau… Après ce relevé, Sibelga transmet vos index à votre fournisseur d'énergie pour qu'il puisse établir la facture annuelle de votre consommation.

Octobre
- 1130 Haren
- 1020 Laeken
- 1120 Neder-Over-Heembeek
- 1070 Anderlecht

Novembre
- 1180 Uccle

Décembre
- 1060 Saint-Gilles



Retrouvez aussi un aperçu complet du calendrier des relevés ainsi qu'une recherche par rue sur : **www.sibelga.be**

Sibelga décroche sa 3e étoile d'entreprise écodynamique

Le label « **Entreprise écodynamique** » est une reconnaissance octroyée par la Région de Bruxelles-Capitale aux entreprises pour leur engagement environnemental (gestion des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, mobilité). **Sibelga vient de décrocher une 3e étoile** ! Une belle récompense pour ses efforts constants sur le plan environnemental, notamment une consommation d'énergie en baisse de plus de 50 % par rapport à 2007, le soutien accru à la mobilité cycliste, le programme NRClick destiné aux communes, le renouvellement de ses installations de chauffage et de froid, ou encore l'installation de ruches.






Une chaudière à condensation sinon rien !

Suite à la **directive européenne « Ecodesign »**, un règlement européen (obligatoire, contrairement à une simple directive) est entré en vigueur le 26 septembre 2015. Il stipule que **les chaudières au mazout et au gaz qui n'atteignent pas un rendement minimal ne pourront pas être labellisées Ecodesign** et ne pourront plus être produites en Europe.

En pratique, seules les chaudières à condensation, combinées ou non avec un boiler solaire ou une pompe à chaleur, satisfont désormais aux exigences élevées de rendement définies par cette directive. Elles deviennent dès lors le standard en matière de chauffage central. Les fabricants continueront à écouler le stock d'anciens appareils mais tous devront être étiquetés selon leur classe énergétique, comme les électroménagers. C'est au consommateur à prendre la bonne décision au moment d'équiper son habitation ou de remplacer sa chaudière. Même si elles sont plus chères à l'achat, les chaudières à condensation diminuent la consommation de 10 à 35 %. **De plus, 500 à 700 € de prime sont offerts en Région de Bruxelles-Capitale pour l'installation d'une telle chaudière.**



Un éclairage public de plus en plus intelligent

Lors de la 10e édition du Prix Belge de l'Énergie et de l'Environnement, le « **Business Product Innovation Award** » a été remis en mai 2015 au projet Smartnodes, **un système de contrôle intelligent pour l'éclairage des routes. Celui-ci permet de réaliser 80 % d'économie d'énergie**. Son principe est de suivre les véhicules avec une « bulle » de lumière, tandis que les zones sans trafic sont faiblement éclairées.

À Bruxelles, **une expérience-pilote équivalente est menée par Sibelga** depuis presque deux ans sur 6 passages pour piétons. **La technologie est différente mais le principe est semblable** : la lumière devient trois fois plus forte quand un piéton s'approche du passage, ce qui améliore sa sécurité et avertit les conducteurs. Après son passage, l'intensité lumineuse redescend au niveau de celle de l'éclairage public.

Que faire en cas de **difficulté de paiement** ?

Vous êtes un client résidentiel ? Vous avez des difficultés financières et votre fournisseur vous a envoyé une mise en demeure ? Ne laissez pas le problème s'aggraver. Demandez sans tarder le statut de « client protégé » à votre CPAS. Si vous répondez aux conditions d'octroi, le contrat avec votre fournisseur commercial sera suspendu et Sibelga vous fournira de l'électricité au tarif social. Un limiteur de puissance à 2 300 watts devra être placé sur votre compteur (ou 4 600 watts sur demande du CPAS).

Voici les tarifs sociaux appliqués :

	Prix de l'électricité hors TVA 21 %	Prix du gaz hors TVA 21 %
Prix normal	0,1412 €/kWh	0,0316 €/kWh
Prix bihoraire jour	0,1568 €/kWh	
Prix bihoraire nuit	0,1075 €/kWh	
Prix exclusif nuit	0,0704 €/kWh	

➜ pour plus d'infos, appelez le SPF Économie au 0800 120 33
➜ rendez-vous sur http://soctar.belgium.be

Tarifs valables de septembre 2015 jusqu'à janvier 2016 inclus hors cotisation fédérale et surcharges.

Un vrai **gisement d'économie d'énergie** pour les **PME bruxelloises**

Une étude récente de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) l'affirme : **les indépendants et les PME de Bruxelles pourraient réaliser de fortes économies sur leurs factures d'énergies**. En électricité, 8,5 % d'entre eux pourraient épargner au moins 1 000 € par an et 76 % ont un potentiel d'économie d'au moins 500 €. Pour le gaz naturel, c'est 400 € par an qu'on pourrait éviter de dépenser chez 78,5 % des PME. **La CREG estime que ces consommateurs professionnels ne profitent pas assez de la possibilité de changer de fournisseur ou de signer un contrat plus avantageux**. Un conseil donc : **utilisez le comparateur de Brugel** (www.brusim.be) et n'hésitez pas à changer de fournisseur. Habitués à négocier les prix, les commerçants doivent aussi le faire avec leur fournisseur d'énergie.

TOUT SAVOIR sur les **travaux** liés aux **compteurs d'énergie**



Raccordement, modification de puissance, déplacement... autant de travaux que Sibelga réalise à votre demande. **Les tarifs de ces prestations sont disponibles sur www.sibelga.be/fr/tarifs.** Avec une nouveauté : désormais, chaque tarif est accompagné de sa fiche descriptive. Pour plus de transparence et une meilleure organisation entre nous, vous y lirez :

- la description précise des opérations prévues ;
- la liste des travaux préparatoires que vous, ou votre installateur, devrez avoir réalisés avant notre intervention ;
- la procédure à suivre pour effectuer une demande de travaux ;
- les étapes à suivre ;
- la liste des travaux qui accompagnent souvent l'opération décrite dans la fiche.





Le monoxyde de carbone tue chaque année 30 à 40 personnes en Belgique et laisse 100 personnes avec des dommages irréversibles au cerveau. Ne prenez pas ce risque. Voyons ensemble si vous et votre famille êtes bien protégés...

Dans un logement, plusieurs défauts techniques peuvent provoquer l'apparition de ce gaz, tueur inodore et invisible. Et tous les citoyens sont concernés, ce n'est pas un problème réservé aux logements vétustes. Tous les combustibles brûlés (gaz, bois, pellets, charbon, mazout, pétrole...) produisent du CO_2 (dioxyde de carbone), mais si la combustion est imparfaite, par manque d'air, c'est du CO (monoxyde) qui apparaît, un gaz beaucoup plus toxique.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, VENTILEZ !

L'air frais doit pouvoir entrer, les gaz de combustion doivent pouvoir sortir, voici en résumé tout ce qu'il faut savoir sur la ventilation. En hiver, on a tendance à calfeutrer pour éviter les courants d'air mais il ne faut pas aller jusqu'à empêcher cette circulation entrante et sortante : il en va de votre vie.

Dans un appartement, la chaudière murale ou le chauffe-bain sont souvent situés dans les pièces de vie ou à proximité. Ceci est sans danger si l'évacuation des gaz se fait bien par une cheminée et qu'une arrivée d'air frais venant de l'extérieur est prévue. Pour cela, des grilles doivent être placées au bas des portes et/ou des réglettes de ventilation sur les châssis des fenêtres. Et il ne faut pas les obturer en hiver car vos appareils ont besoin d'air pour fonctionner sans risques !

Des occupants de votre logement souffrent régulièrement de maux de tête ou de vomissements ? C'est peut-être dû au CO, agissez sans tarder.

Comment réduire le risque ?



Pour réduire les risques de formation de monoxyde de carbone, vous pouvez prendre efficacement certaines précautions. Il s'agit soit de mesures de prévention, soit de comportements à éviter. Ceci ne vous mettra pas à l'abri de tout danger, mais écarte les causes principales de CO.

À PRÉVOIR OU À VÉRIFIER

- Faites toujours réaliser ou transformer votre installation gaz par un professionnel agréé CERGA.
- Faites contrôler vos appareils par un technicien, tous les 3 ans pour le gaz, tous les ans pour les autres combustibles.
- Demandez aussi au technicien de vérifier que la cheminée a un bon tirage.
- Vérifiez que le local où se trouve la chaudière et/ou le chauffe-eau dispose d'une arrivée d'air frais.

À ÉVITER

- Ne mettez jamais en service un appareil à gaz, mazout ou bois qui n'est pas raccordé à une cheminée.
- Si vous utilisez un chauffage d'appoint à combustion (pétrole, gaz), évitez de le laisser fonctionner pendant de longues périodes.
- N'allumez jamais de barbecue au charbon à l'intérieur !

Faites contrôler le CO chez vous pour moins de 10 €

L'asbl Habitat et Santé vous propose un contrôle à domicile. Renseignements au **02 242 02 92** le mercredi, le jeudi ou le vendredi entre 9h et 13h ou allez sur **www.habitat-sante.be**



« Que la lumière soit » un job en soi

À Bruxelles, c'est Sibelga qui gère l'ensemble du réseau communal d'éclairage public. Avec un total de 78 000 lampes, une équipe de techniciens spécialisés est nécessaire. Et ils ont du pain sur la planche !

Il parcourt Bruxelles en tous sens pour réparer les pannes : lampes défectueuses, luminaires, armatures ou poteaux endommagés, coffrets vandalisés… Voici le quotidien de Stéphane Speltiens, mécanicien de formation, en poste chez Sibelga depuis cinq ans.



Rencontre avec Stéphane Speltiens, Technicien de maintenance de l'éclairage public

Sa journée commence par la consultation du tableau des pannes. « Deux personnes gèrent ce tableau et attribuent les missions aux huit techniciens chargés de la maintenance en fonction des zones est et ouest. Le plus souvent, les techniciens sont affectés à une zone en particulier. Moi c'est l'est de Bruxelles, que je commence à bien connaître. C'est important parce que, de cette manière, on perd beaucoup moins de temps pour se rendre sur place. »

Sibelga s'est en effet fixé des délais de réparation bien définis. « S'il s'agit de toute une zone d'éclairage (par exemple, un tronçon de rue), nous intervenons dans les 48 heures. S'il s'agit d'un problème isolé, la réparation sera réalisée endéans les 5 jours. Un audit interne montre que les délais sont respectés à 93 %, ce qui est quand même un tour de force pour une ville comme Bruxelles. »

Les citoyens ne s'y trompent pas et les équipes de maintenance sont généralement bien accueillies. « Malgré le désagrément occasionné par les pannes d'éclairage, ils savent que nous sommes là pour les aider. Il y a d'ailleurs des quartiers où on est appelé à intervenir tous les jours à cause de coffrets électriques vandalisés, ce qui peut provoquer des coupures de courant. Mais comme nous intervenons rapidement, les riverains nous en sont reconnaissants. En fait, la plus grande inquiétude à laquelle nous sommes confrontés, c'est quand des luminaires ne s'éteignent plus. Les gens craignent alors qu'on leur facture la consommation supplémentaire. Nous leur expliquons qu'il n'en sera rien et tout rentre dans l'ordre », sourit Stéphane Speltiens.

Voiries communales ou régionales ?

Sibelga veille à l'entretien et au développement du réseau d'éclairage le long des voies communales. Pour les pannes en voirie régionale, c'est le service Bruxelles Mobilité qui est compétent.

On peut les contacter au n° gratuit 0800 94 001 ou par e-mail : bruxellesmobilite@sprb.irisnet.be

En cas de doute, la liste des voiries régionales est disponible sur le site de Sibelga ainsi que sur celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comment signaler **une panne** à Sibelga ?

- en ligne sur www.sibelga.be > éclairage public
- si la panne met en péril la sécurité publique (poteau menaçant de tomber, rue totalement privée de lumière) appelez le service d'urgence au 02 274 40 66, 24h/24, 7j/7.
- dans tous les cas : transmettez la localisation et la nature de la panne.

Toujours + de lumens pour – de watts !

En langage clair, toujours plus de lumière avec moins de puissance électrique, donc moins de consommation.

Voici quelques conseils pratiques.



ÉCONOMISEZ JUSQU'À

85 %



Remplacez vos ampoules

Oubliez vos anciennes lampes incandescentes ! Remplacez-les par du matériel plus performant, dans l'ordre croissant : les ampoules halogènes, les fluocompactes, les LED. La lumière, c'est 8 à 15 % de notre consommation électrique, un chiffre qui peut facilement diminuer.

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

50 %

Optez pour des couleurs claires et accueillez le soleil

Vous rénovez, vous repeignez une pièce ? Choisissez des teintes claires, ou des nuances de blanc, comme les décorateurs des pays scandinaves. Supprimez les rideaux, ouvrez grand les tentures, installez des miroirs…

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

50 %



La lumière uniquement quand j'y suis !

Toilette, couloir, escalier, passage, garage, cave, grenier… tous ces locaux peuvent accueillir un détecteur de mouvement. J'y suis ? Il se déclenche. Je n'y suis pas ? J'économise !

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

40 %



de luminosité

Dépoussiérez régulièrement vos abat-jour et ampoules.

Vous cherchez une idée de cadeau ?

Une lampe de salon sur pied à LED pour remplacer le vieux modèle halogène. 300 W en halogène donnent la même quantité de lumière que 36 W en LED.

En 1000 h (environ 3 heures pendant 365 jours) :

- l'halogène consomme 1 000 h x 0,3 kW = 300 kWh à 0,20 €, soit 60 €
- le LED consomme 1 000 h x 0,036 kW = 36 kWh à 0,20 €, soit 7,2 €.



Comprendre les lumens, oublier les watts, sur energuide.be :

> Tapez "ampoule nouvelle génération" sur www.energuide.be ou scannez directement le code QR.

Régulation du chauffage : que se disent ces appareils qui communiquent ?



Pour que ces petits **appareils « intelligents »** fonctionnent bien, il faut leur donner des consignes adaptées. La première intelligence du système, c'est vous, son propriétaire… qui avez lu le **mode d'emploi** !

Rien ne sert d'ouvrir une vanne thermostatique à fond pour faire chauffer plus rapidement une pièce. Le débit n'en est pas plus grand. Cela augmente juste la température à atteindre dans la pièce.

1 L'**aquastat** assure une température constante de l'eau de la chaudière. Ce qu'elle dit à la chaudière : « **Ton eau n'est pas assez chaude : allume-toi !** » (ou l'inverse).

2 La **sonde extérieure** adapte la température de la chaudière aux conditions climatiques. Ce qu'il dit à l'aquastat : « **Le temps se gâte… Augmente ta température de consigne !** » (ou l'inverse).

3 Le **thermostat d'ambiance** assure une température constante dans la pièce de référence où il se trouve. S'il est programmable, il peut assurer différentes températures selon l'heure ou le jour. Ce que dit le thermostat à la chaudière et au circulateur : « **Il fait froid dans la pièce… Chaudière, allume-toi ! Circulateur, mets-toi à tourner !** » (ou l'inverse).

4 La **vanne thermostatique** limite la température maximale dans un local, mais elle ne peut pas faire démarrer le chauffage. Dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance, il ne faut pas de vannes thermostatiques ou elles doivent être ouvertes à fond. Ce que dit la vanne thermostatique : « **Il fait assez chaud dans ce local, je coupe l'arrivée d'eau chaude dans mon radiateur.** »

5 Le **thermostat du ballon d'eau chaude** assure une température constante de l'eau chaude sanitaire. Ce qu'elle dit à la chaudière ou la résistance : « **J'ai besoin de 55°C pour l'eau !** »

6 La **régulation électronique centrale** reçoit et coordonne les informations et transmet les instructions à la chaudière. Si nécessaire, elle retarde le chauffage pour réserver toute la puissance à l'eau chaude sanitaire.



UNE VRAIE QUESTION DE BIEN-ÊTRE

Problème d'**humidité** : **comprendre** la cause avant d'**agir**

L'humidité dans un bâtiment est un vrai problème, causé par trois mécanismes bien différents. Et pour appliquer le bon remède, le diagnostic doit être correct. Sans quoi, la santé du bâtiment et celle de ses occupants est en jeu.

Lisez cet article et agissez sans tarder si votre logement montre un des signes suivants : des zones plus sombres apparaissent sur le papier peint, le papier se décolle, des éléments de bois bleuissent ou pourrissent, les tentures sont moites, les pages des livres sont molles, des briques s'effritent en surface, des traces blanches surgissent de la maçonnerie. Tous ces dégâts ont une même cause : l'humidité. Autre point commun : si on n'agit pas, ils ne cesseront jamais spontanément.



DES CONSÉQUENCES POUR LE BIEN-ÊTRE

Dans un logement humide, la sensation de froid est plus intense, les pièces se réchauffent mal. Pire encore, les personnes allergiques peuvent réagir aux spores des moisissures, particulièrement les nourrissons et les personnes âgées. Ils peuvent souffrir de réactions inflammatoires, rhinites, asthme et bronchites chroniques, irritation des yeux, de la peau, toux, fatigue, maux de tête…

DES CONSÉQUENCES POUR LE BÂTIMENT

Le bâtiment est également malade de son humidité. Si les choses vont trop loin, en plus des dégâts esthétiques, des dégâts structurels peuvent survenir : jointoiement des briques effrité, charpente fragilisée, installation électrique dangereuse… Tout ceci diminue la durée de vie du bâtiment et sa valeur.

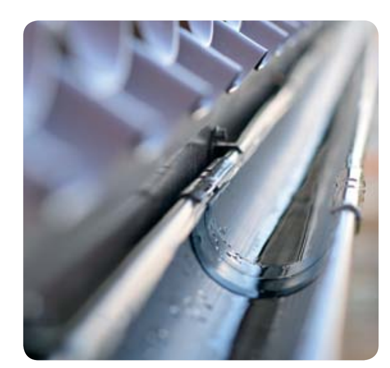
TÉMOIGNAGE

D'où vient **cette humidité**



Éléments de réponse avec Gérard Kaiser, architecte et journaliste du magazine « Je vais construire – Ik ga bouwen ».

« L'eau responsable de ces dégradations ne peut venir que de trois endroits : le ciel, la terre ou… les occupants ! »



• DU CIEL

On parle alors d'infiltrations d'eau de pluie. C'est dû à une fuite dans l'étanchéité à l'eau du bâtiment. Elle n'est pas toujours facile à localiser car les dégâts peuvent se manifester loin de la fuite. Il peut s'agir d'une sous-toiture percée, d'une tuile fendue, d'un raccord en zinc arraché par le vent, d'un raccord en plomb soulevé par les oiseaux nicheurs. Autre grand classique : le raccord entre la corniche et la descente pluviale est disjoint ou des feuilles la bouchent, l'eau ruisselle sur le mur et pénètre au bout de plusieurs mois dans la maison… voire chez les voisins.



• DE LA TERRE

On parle ici d'humidité ascensionnelle. L'eau du sol monte dans les maçonneries semi-enterrées non protégées (remontée latérale) ou à partir des fondations (remontée verticale) dont les murs n'ont pas de barrière d'étanchéité, ce qui est le cas pour tous les anciens bâtiments. La barrière (feuille de plomb ou de bitume) peut également être endommagée.



• DE VOUS !

On parle alors de condensation… mais surtout de mauvaises habitudes. Les deux pires comportements : faire sécher son linge à l'intérieur sans ouvrir une fenêtre et faire bouillir de l'eau sans couvercle. Respirer n'est pas pour autant une habitude à perdre. La respiration et la transpiration humaines émettent, quant à elles, au minimum 1,5 litres d'eau par jour et par personne, et plus encore en été. Mais d'autres sources d'humidité sont fréquentes, comme l'eau d'arrosage, les aquariums, la lessive, la vaisselle, le bain, la douche, les poêles à pétrole et les chauffages à gaz individuels sans cheminée.

Bien AGIR

Trois maladies différentes demandent trois remèdes distincts. Comment les reconnaitre et que faire ? Attention, plusieurs causes peuvent se superposer.

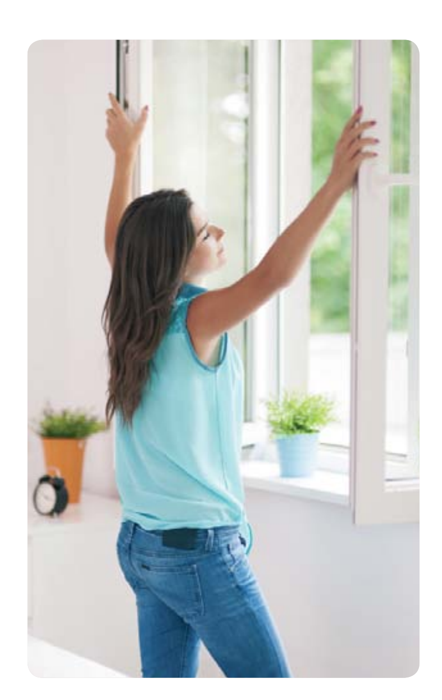
- **INFILTRATIONS**
  Elles viennent souvent du haut. Appeler un couvreur pour qu'il vérifie la toiture et les descentes d'eau pluviale. Il fera les réparations nécessaires.

- **HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE**
  Elle affecte en général un mur du rez-de-chaussée sur toute sa longueur et part du bas pour remonter jusqu'à parfois plus de 1,5 m. Gros travaux à prévoir : pose d'une barrière ou injection de produit étanchéisant au bas des murs. Il n'existe aucune autre solution. Les produits à appliquer en surface ne font que masquer le problème.

- **CONDENSATION**
  Elle peut surgir n'importe où et toujours sur une paroi plus froide que les autres. Il arrive que la condensation apparaisse après la pose de double vitrage. Comme les vitres ne sont plus le point froid, la condensation se produit ailleurs, le plus souvent sur un mur de façade. La solution : ventiler pour évacuer et réduire les émissions d'eau. Éventuellement faites placer une installation de VMC (ventilation mécanique contrôlée) avec récupération de chaleur lors de vos travaux de rénovation.

En attendant d'avoir apporté la solution, une seule consigne : A-É-R-E-Z ! Même et surtout en hiver, car l'air froid est plus sec que l'air chaud. Il asséchera mieux les locaux.

Ouvrir 5 minutes une fenêtre tout grand est plus efficace et moins coûteux en énergie (cela ne refroidit pas en profondeur les maçonneries) que de laisser la fenêtre entrouverte toute la journée.



4 types de ventilation

Il existe quatre systèmes de ventilation agréés, allant de la ventilation totalement naturelle à la ventilation mécanique, en passant par la ventilation mixte. Ces systèmes sont désignés par les lettres A à D.

- **Système A** : évacuation et apport d'air naturels
- **Système B** : évacuation d'air naturelle et apport d'air mécanique
- **Système C** : apport d'air naturel et évacuation d'air mécanique
- **Système D** : évacuation et apport d'air mécaniques (double flux)


Pour tout savoir sur la ventilation, consultez www.energuide.be > systèmes de ventilation



INFILTRATIONS



HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE



CONDENSATION



Davantage de consommation d'énergie à cause de l'humidité

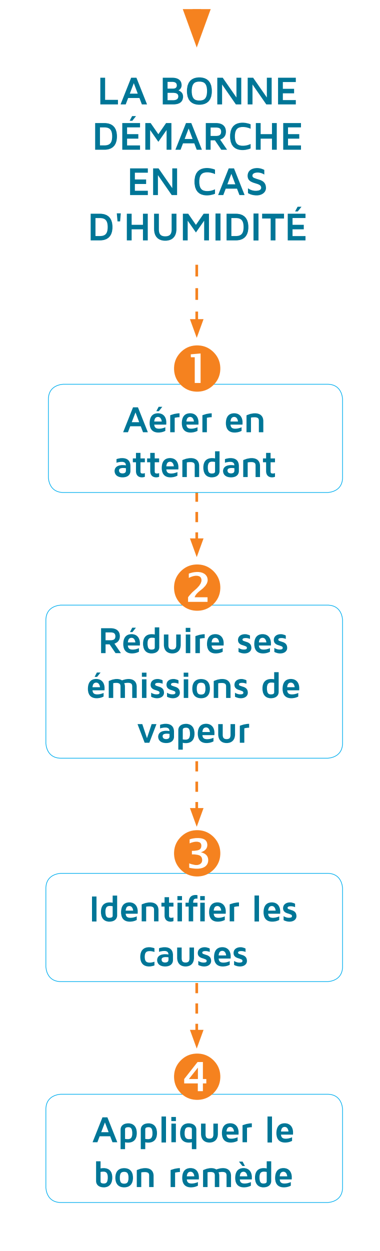
Il faut de la chaleur pour évaporer un liquide, chacun le sait d'expérience : si votre peau est mouillée, vous ressentez une impression de froid. C'est parce que l'eau s'évapore en prélevant de la chaleur sur votre corps. C'est pareil pour la maison : l'humidité présente dans l'air s'est transformée en vapeur d'eau grâce à la chaleur qu'elle a prise au bâtiment. Le chauffage va donc fonctionner davantage pour compenser cette perte. Un logement plus sec est donc aussi plus économe en énergie.

Calfeutrer, oui… mais trop is te veel !


© Renson

C'est un cas fréquent : après avoir amélioré l'isolation d'un logement et calfeutré les fuites d'air aux portes et aux fenêtres, les occupants remarquent que de la condensation apparait. C'est parce que les courants d'air avaient au moins un avantage : ils évacuaient l'humidité. Isolation et calfeutrage doivent donc toujours aller de pair avec ventilation. C'est aussi une question de sécurité, et plus encore dans le volume restreint d'un appartement.

S'il est trop calfeutré, l'entrée d'air est insuffisante pour les besoins des appareils à combustion, ce qui provoque la formation de CO, le monoxyde de carbone (voir l'article sur ce sujet en page 5). Et même la hotte de cuisine fonctionnera difficilement car l'air extrait doit être compensé par de l'air entrant. Une des solutions consiste à installer des glissières de ventilation à ouverture réglable sur les châssis de fenêtre. Il faut aussi des grilles de ventilation hautes et basses sur les portes de différentes pièces.







Délestages : à quoi s'attendre cet hiver ?

L'an dernier, le gouvernement fédéral avait lancé un plan de délestage tournant afin de diminuer la demande électrique.



Les capacités de production électrique du pays étant temporairement insuffisantes, il s'agissait de prévenir les risques de pénurie en cas de forte demande. Mais la chance nous a souri : la météo de l'année 2014 a été la plus douce depuis 1961 ! Les besoins en électricité ont donc été modérés et l'importation massive d'électricité étrangère a permis de couvrir nos consommations.

Mais que nous réserve l'hiver 2015-2016 ? Le feu risque-t-il de passer au rouge sur le site **www.offon.be** où le gouvernement centralise l'information pour les citoyens ? Sans doute pas car les nouvelles sont plutôt bonnes. Certains paramètres ont évolué : le risque de pénurie a été évalué comme moins élevé cet hiver.



Ce qui a changé :

- L'an dernier, les producteurs avaient annoncé que certaines de leurs centrales seraient indisponibles, pour environ 1 600 MW. Cette année, ce sont seulement 660 MW qu'ils ne pourront pas produire.
- La réserve stratégique (des centrales à l'arrêt mais conservées en état de marche et pouvant être rapidement réactivées) : elle était de 800 MW l'an dernier et passe à environ 1 500 MW cette année.
- Enfin, la base de calcul : pour l'estimation de la puissance nécessaire, on ne tient plus compte comme l'an dernier des hivers les plus froids (2004, 2010), mais d'autres critères. En théorie, cela représente environ 800 MW de moins dans le calcul de la puissance nécessaire (sur environ 20 600 MW de puissance disponible en Belgique).

Au total, cela fait donc plus de 3 000 MW supplémentaires par rapport à l'an dernier, ce qui nous met dans une situation moins tendue.

CONCRÈTEMENT, LA VIGILANCE RESTERA DE MISE

Le principe du délestage reste le même que l'an dernier, même si le nombre de zones a été modifié. Le site **www.offon.be** a lui aussi été mis à jour. Néanmoins, la campagne de sensibilisation des citoyens ne sera intensifiée qu'en cas de risque réel comme une vague de froid ou si une centrale doit être arrêtée. Nous n'aurons donc plus de « bulletin météo » de la pénurie dans les médias au jour le jour cette année. Il n'empêche que modérer sa consommation électrique est toujours une bonne idée, pour le portefeuille comme pour la planète et le climat.

Et même si le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est exclu du plan de délestage (hormis les quartiers ucclois de Fort Jaco - Prince d'Orange), les citoyens bruxellois seront encouragés à se montrer solidaires en cas de besoin, en évitant de consommer pendant les heures de pointe.



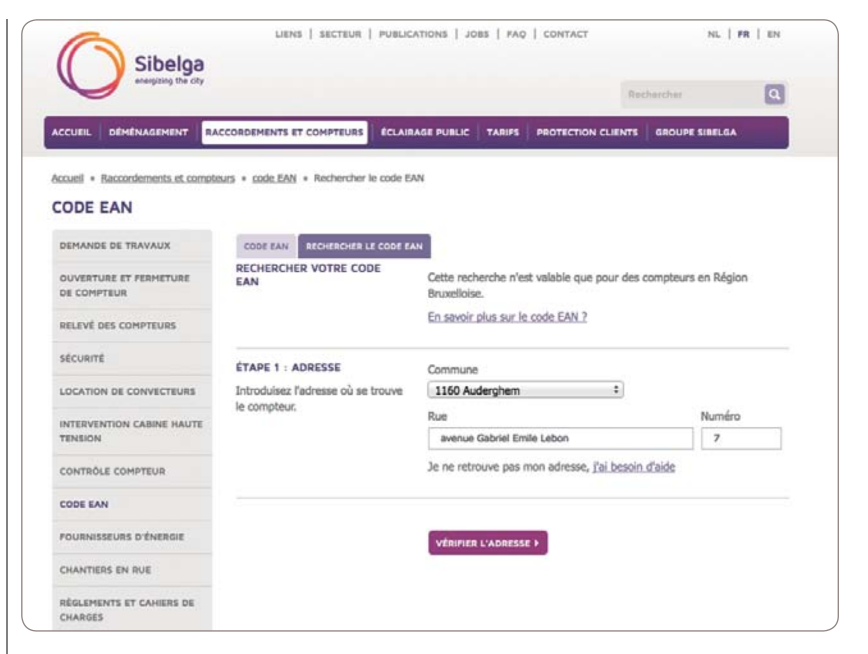
Plus d'infos : www.offon.be - www.sibelga.be

Nouveau : trouvez votre code EAN en un clic !

Le site Sibelga.be met à votre disposition un nouveau module de recherche du code EAN, très simple d'emploi. Pratique sans doute, direz-vous… mais qu'est-ce qu'un code EAN et à quoi ça sert ?

Les codes EAN, vous en rencontrez tous les jours : ce sont les numéros que vous voyez en-dessous de chaque code-barre sur les étiquettes de tous les produits. Ce système peut identifier n'importe quoi, très vite et sans risque d'erreur. C'est pourquoi on a aussi attribué un code EAN individuel à chaque point de fourniture d'énergie. De cette façon, le client, le fournisseur et le distributeur d'énergie savent toujours avec exactitude quelle énergie (gaz ou électricité) est fournie à quel endroit.

À ce code EAN, on associe un compteur, qui a son propre numéro, et un client qui a aussi un numéro de client. Si on remplace le compteur ou si le client déménage, le code EAN ne change pas. Il désigne toujours l'endroit où arrive l'énergie fournie. Quand vous déménagez, vous « n'emportez pas » votre code EAN avec vous. Vous en aurez un autre, lié à votre nouveau logement.





À quoi ressemble ce code EAN ?

EAN signifie « European Article Numbering » - Numérotation d'Article Européenne. Le code est affiché en chiffres, pour lecture par un humain, et sous forme de code-barre, pour lecture par un ordinateur.

Chaque point de fourniture d'énergie a son propre code EAN composé de 18 chiffres :

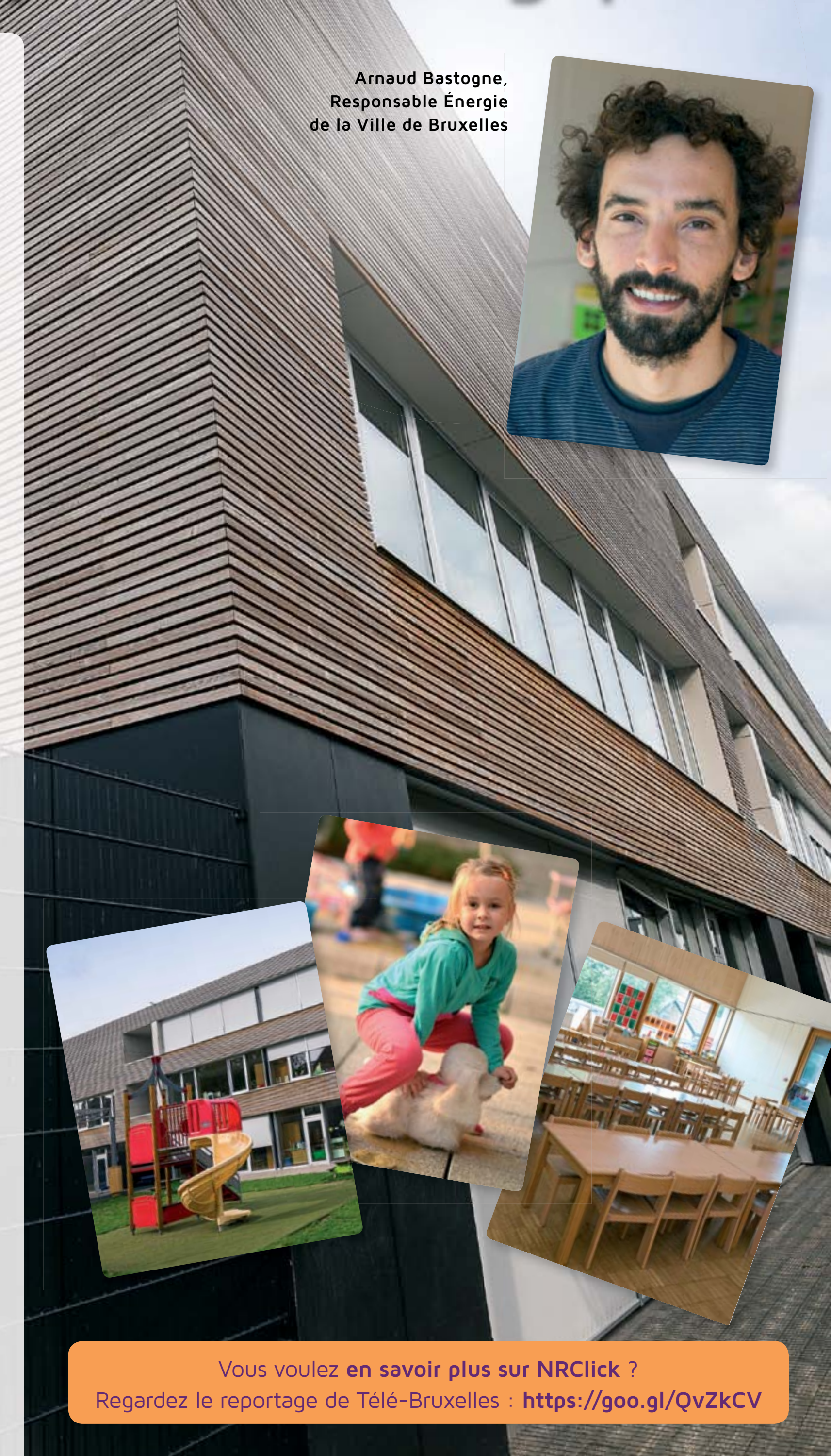
- **54** identifie la Belgique,
- **144** désigne l'énergie,
- **89** correspond à Bruxelles.

Ainsi, tous les numéros bruxellois commencent par **5414489**.

Trois façons faciles de trouver votre code EAN

1. **Sur votre facture** : le numéro actuel y est mentionné. Vous déménagez ? Demandez le code EAN de votre nouveau logement aux occupants précédents ou au propriétaire. Ils le trouveront sur leur facture.
2. **En ligne** : si vous connaissez l'adresse et le numéro de compteur, vous pouvez obtenir ce code EAN en quelques clics. Le nouveau module de recherche est disponible sur **www.sibelga.be** > Raccordements et compteurs > code EAN ou en scannant simplement le code QR ci-contre.
3. Vous n'avez pas trouvé ? **Appelez le Service Clientèle** de Sibelga au **02 549 41 00**. Grâce à l'adresse et au numéro de compteur, ils pourront vous aider.





L'ÉCOLE MATERNELLE ÉMILE BOCKSTAEL À LAEKEN

Premier **établissement scolaire entièrement passif** de Belgique !

Environ 240 « petits bouts » et 39 membres du personnel de l'école maternelle Émile Bockstael ont déménagé cette année dans un bâtiment flambant neuf de 3 200 m² répartis sur trois niveaux, au 104 rue du Heysel.

Arnaud Bastogne, Responsable Énergie de la Ville de Bruxelles, a accompagné ce projet sur le plan technique.

« Le nouveau bâtiment est équipé de triple vitrage, de panneaux photovoltaïques, de panneaux solaires thermiques et de technologies combinées, telles que le puits canadien. Ce système permet d'aspirer l'air extérieur par 900 m de conduites, situées sous le bâtiment. En passant par le sol, cet air est refroidi en été et réchauffé en hiver avant d'entrer dans la ventilation. Pour le chauffage, une pompe à chaleur et une petite chaudière au gaz, de la puissance de celle d'une maison (moins de 50 kW) assurent un complément de chaleur en cas de grand froid. Le bâtiment est tellement bien isolé qu'il ne consomme que 13kWh/m^2/an, autrement dit, l'équivalent de 1,3l de mazout ou 1,3m^3 de gaz par m^2. Une maison mal isolée consomme au moins 10 fois plus. »

SUIVRE LA CONSOMMATION AVEC NRCLICK

« Pour nous, il est important de bien suivre l'évolution de la consommation de cette nouvelle école, car dorénavant, tous les nouveaux bâtiments construits à Bruxelles devront être passifs. Ce que nous apprenons ici nous servira à l'avenir. Et « NRClick » va nous aider. Il s'agit d'une action lancée par Sibelga pour permettre aux communes de suivre leurs consommations d'énergie en temps réel. Et donc de les faire baisser ! »

Arnaud Bastogne a aussi aidé les nouveaux occupants à se familiariser avec le bâtiment tout neuf. « Il a fallu leur montrer comment fonctionne un bâtiment passif. On n'y vit pas de la même façon. Mais au final, le confort s'avère meilleur et les occupants sont satisfaits. »

Arnaud Bastogne, Responsable Énergie de la Ville de Bruxelles

Vous voulez **en savoir plus sur NRClick** ?
Regardez le reportage de Télé-Bruxelles : **https://goo.gl/QvZkCV**

Réalisation : Sibelga - BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère - Editeur responsable : Philippe Massart
Rédacteur en chef : Iris Fostiez - Conception, Pré-presse & Production : Dimensions